



Point de clarification sur une prise en charge de l'enfant d'un an au Groupe Hospitalier de Saintes - Saint-Jean-d'Angély, site de Saintes.

Suite à l'alerte donnée par la famille concernant les conditions de prise en charge de leur enfant par le Groupe Hospitalier de Saintes - Saint-Jean-d'Angély, site de Saintes, la Direction, après enquête médico-administrative sur le déroulement de la prise en charge souhaite apporter des clarifications sur cette situation.

En effet, le cas de Lou D., âgée d'un an, a suscité des inquiétudes et préoccupations légitimes, et nous tenons à assurer la famille de l'enfant que le parcours de Lou est analysé avec la plus grande attention.

Depuis trois ans, le Groupe Hospitalier de Saintes - Saint-Jean-d'Angély est confronté à un effectif médical en pédiatrie insuffisant pour maintenir l'ensemble des missions du Groupe Hospitalier dans la prise en charge de l'enfant.

Ainsi, les urgences pédiatriques sont fermées à l'accès direct la nuit et le week-end avec mise en oeuvre d'une régulation par le SAMU centre 15 qui évalue la gravité de la situation et déclenche le SMUR de l'hôpital de Saintes en cas d'urgence vitale de l'enfant ou l'oriente vers le bon établissement en cas de nécessité d'hospitalisation.

Ce dimanche 10 mars 2024, le SAMU centre 15 oriente Lou D. à la Maison Médicale de Garde (consultation de ville géographiquement située au sein de l'établissement de Saintes).

Devant la dégradation de la situation de l'enfant, le médecin de ville sollicite le pédiatre hospitalier qui préconise le transfert faute de lits disponibles en pédiatrie.

La famille rappelle le 15 qui déclenche la procédure de l'urgence vitale ; le SMUR du Groupe Hospitalier intervient sur son site sans délai et prend en charge Lou D. au sein du SAU adultes avec l'appui d'une puéricultrice détachée du secteur de la pédiatrie.

L'enfant est stabilisé après une heure de prise en charge aux urgences adultes, l'urgentiste et le pédiatre échangent pour évaluer la possibilité d'une hospitalisation sur Saintes ; mais faute de place disponible, le transfert en SMUR secondaire est organisé vers le centre hospitalier de Rochefort pour surveillance et suite de traitement en service de pédiatrie.

Nous tenons à assurer à la famille de l'enfant et la population de notre engagement sans faille à l'égard de nos concitoyens.

Enfin, nous remercions l'ensemble du personnel médical et paramédical qui travaille sans relâche pour assurer la prise en charge de tous les patients dans des circonstances difficiles.

L'enquête se prolonge par l'analyse des protocoles et procédures en place pour améliorer la coordination Maison médicale / Hôpital / SAMU Centre 15.

CONTACT PRESSE

CELLULE COMMUNICATION - MARKETING - CULTURE - MÉCÉNAT :

■ Gwénaëlle Manté - Déléguée à la communication, marketing, culture et mécénat

☎ 05 46 95 12 06

cellule-communication@gh-saintesangely.fr

